

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
**OPERATION "VILLE
DURABLE" N°2025-
14 -
RENOUVELLEMENT
DES AIDES AUX
TRAVAUX
D'ECONOMIE
D'ENERGIE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTÉE EN DATE
DU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnau-dary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-
MASSET,

Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASESENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,

Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Excusé : Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 2023-289 du 11 décembre 2023 et du n°2025-52 du 13 février 2025 approuvant la mise en place d'une aide en faveur des propriétaires privés de logement (sans conditions de ressources) pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 ayant obtenu une aide publique (y compris CEE).

Le montant de l'aide varie en fonction de trois types de travaux d'économies d'énergie selon trois priorités :

- Priorité 1 : **La régulation du chauffage et les travaux d'isolation**
Taux de subvention 30 % des travaux, plafonné à 5 000 €

- Priorité 2 : **L'isolation thermique des ouvrants et parois vitrées**
Taux de subvention 25 % des travaux, plafonné à 4 000 €

- Priorité 3 : **La ventilation et la production de chauffage, d'énergies renouvelables**
Taux de subvention 20 % des travaux, plafonné à 3 000 €

L'aide est plafonnée à 12 000 Euros par logement sans toutefois dépasser 80 % du montant total des travaux TTC subventionnés (une seule demande de subvention par immeuble et par an).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette aide pour l'année 2026.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 12 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le renouvellement de l'aide aux travaux d'économies d'énergie pour l'année 2026. L'article 6 « date d'effet » du cahier des charges des aides aux travaux d'économie d'énergies sera modifié ainsi : « 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ».

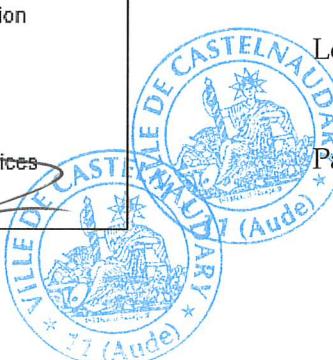
PRECISE que cette aide sera attribuée dans la limite des crédits inscrits au budget de la collectivité. En cas d'épuisement des crédits, toute demande d'aide financière qui n'aura pas pu être satisfaite en année N sera examinée en N+1, sous condition d'inscription des crédits au budget et par ordre chronologique de réception des dossiers en année N.

L'AUTORISE à signer le cahier des charges modifié.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnau-d'inde, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Patrick MAUGARD